



## **Communiqué de presse**

Genève, le 4 février 2004

### **Elaboration d'une législation sur la lutte antimines : Un guide pour les gouvernements et les spécialistes de la lutte antimines**

Si l'on considère la gamme des activités et des acteurs impliqués dans la lutte antimines, il apparaît évident qu'une coordination au niveau national et local est nécessaire afin de traiter de façon efficace le problème que posent les mines et les engins non explosés à un pays.

C'est au gouvernement d'un pays concerné qu'incombe en premier la responsabilité de la lutte antimines. Cette responsabilité est habituellement dévolue à l'Autorité Nationale qui est responsable de la politique, de la réglementation et de la coordination du programme national de lutte antimines. Le Centre de lutte antimines est le bras opérationnel de cet Autorité. Il est le centre des activités sur le terrain, exécute la politique de l'Autorité nationale, et coordonne au jour le jour le travail des diverses organisations et agences qui mènent des opérations.

Le "Guide pour l'élaboration d'une législation sur la lutte antimines a été préparé afin d'aider les gouvernements, les spécialistes et les autres personnes concernées à élaborer une législation nationale permettant de coordonner et de réglementer la lutte antimines. Il identifie les principaux éléments qui doivent être inclus dans une telle législation et les questions à considérer lors de son élaboration. Enfin, il souligne les avantages spécifiques d'une réglementation de la lutte antimines au moyen d'une législation nationale.

Plusieurs autorités nationales utiliseront dans le futur le Guide comme un instrument de travail. Le Centre offrira un cours de formation à l'Autorité irakienne de la lutte antimines sur les différents aspects de la législation nationale au printemps 2004.

Les informations contenues dans le Guide sont issues des conclusions et recommandations de l'étude *Study of National Mine Action Legislation*, publiée en 2003 par le CIDHG. Le Guide est disponible en anglais, arabe, espagnol, français et russe. Le Guide peut également être consulté en ligne :

<http://www.gichd.ch/publications/index.htm>

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

#### **Davide Orifici**

Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG)

Téléphone : + 41 22 906 16 91 – GSM : + 41 747 10 57

[d.orifici@gichd.ch](mailto:d.orifici@gichd.ch)